

# Pourquoi nous sommes contre ?

– **les projets de construction vont impacter la vie de tous les habitants**

**du Plateau** ; pourtant ils sont décidés sans concertation. Les aménageurs démarchent un à un les conseils municipaux qui valident les propositions sans vue d'ensemble et ne prennent en compte que les recettes fiscales ou locatives à court terme.

– **chaque éolienne mesurera 200 m**, soit une hauteur 6 fois supérieure aux plus hautes constructions humaines existantes sur le Plateau (château d'eau de La Marre). Le paysage en sera bouleversé.

– **l'éolien va porter atteinte à l'économie touristique de nos villages.**

Quel touriste aura envie d'être hébergé dans un gîte à proximité des éoliennes ?

Que restera-t-il du caractère paisible et bucolique de notre territoire ?

Verra-t-on encore de la même manière les reculées ?

– **l'éolien entraîne une dépréciation foncière des habitations de l'ordre**

**de 20 %**. Plusieurs jugements ont déjà été prononcés, obligeant des

propriétaires de maison à dédommager les acheteurs pour ne pas les avoir

avertis de la construction de parcs éoliens à proximité.

– **les habitants proches de parcs éoliens souffrent de cette proximité :**

ils se plaignent de troubles du sommeil, maux de tête, acouphènes, fatigue,

palpitations, irritabilité. L'Académie de médecine demande depuis 2006 une étude d'ampleur sur ce « syndrome éolien », sans réponse de l'Etat pour le moment.

– **l'éolien appauvrit la biodiversité**, en détruisant les forêts, en provoquant des collisions avec les oiseaux et chauves-souris par la rotation des pales.

– **l'éolien nécessite des fondations imposantes qui vont détériorer les sols karstiques** du Plateau et mettre à mal les circulations d'eau souterraines.

– **l'éolien ne diminue pas les émissions de CO2** : la production électrique en France n'est responsable que de 8 % des rejets de CO2 dans le pays.

– **la réglementation ne prévoit pas les coûts de démantèlement des fondations en fin d'exploitation des parcs** : nous supporterons des friches industrielles ou un coût de remise en état à la charge des collectivités.

– **l'éolien n'est pas producteur de richesse pour la France** : il est financé par l'Etat qui assure un tarif constant aux promoteurs, supérieur au prix du marché. L'Etat ponctionne pour cela la contribution au service public de l'électricité (CSPE) sur chacune de nos factures d'électricité.

– **l'éolien ne crée pas d'emplois** : la majeure partie des composants des éoliennes sont importés.

– **l'éolien ne remplace pas les autres sources d'énergie** : en Allemagne, on constate que la production d'électricité fournie par les énergies fossiles reste stable, quand l'éolien augmente.